



LES REGLES INTERNES



› **Interdiction de fumer**

L'établissement Le Centre Médical de Ceyrat est un établissement privé recevant du public (ERP). Conformément à la réglementation en vigueur, il est strictement INTERDIT DE FUMER dans l'établissement. Une terrasse fumeur est mise à disposition au rez de chaussée.



› **Alcool**

L'introduction dans l'établissement de boissons alcoolisées est formellement interdite.



› **Sécurité incendie**

Toutes les dispositions réglementaires en matière de sécurité incendie sont respectées dans notre établissement. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans tous les lieux communs ainsi que dans les chambres. En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les instructions du personnel formé à ce type d'incident.



› **Hygiène, fleurs et animaux**

Le Centre Médical de Ceyrat met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par les patients et les visiteurs.

Le risque de contamination est lié à la présence de microbes dans la terre ou dans l'eau. Aussi, les plantes en pot sont strictement interdites et seules les fleurs coupées sont autorisées.

Nos amis les animaux sont interdits au sein de l'établissement.



› **Silence**

Pour le confort et le repos des malades, nous vous demandons d'être discrets tant dans les chambres que dans les locaux collectifs.



› **Parc**

Le parc est en libre accès pour les patients et les proches. Il est interdit de pique-niquer.



› **Parking**

Un parking visiteur est libre d'accès 24H24. Il est composé de deux espaces P1 et P2.



› **Tenue correcte**

Nous vous demandons de circuler dans les couloirs et autres endroits de l'établissement avec une tenue correcte et non en pyjama.